

Extrait d'acte de naissance

Vétusté d'un logement loué (résidence principale)

Définition de glossaire

Mis à jour le 17 mai 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

État d'usure ou de détérioration résultant du temps ou de l'usage normal des matériaux et éléments d'équipement dont est constitué le logement.

- Décret n°2016-382 fixant les modalités d'établissement de l'état des lieux et de prise en compte de la vétusté des logements loués à usage de résidence principale - article 4



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr